

ARRONDISSEMENT DE
CHATELLERAULT

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LOUDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN

SEANCE DU 18 JUIN 2026

Date de la convocation
12.06.2026

Nombre de conseillers
En exercice 19
Présents 11
Votants 16

L'an deux mille vingt-six,
le dix-huit juin,
à 19 H 20, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme Laurence MOUSSEAU, Vice-Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme MOUSSEAU, M. THIBAULT, Mme LE DUC, Mme ENON, M. GANDIER, M. TOURAINE, M. LAMBERT, Mme GELLY,
Mme POUZIN, Mme ETOURNEUX, Mme BOIRUCHON.

ABSENTS ET EXCUSÉS :

M. DAZAS, Mme VAUCELLE, Mme MAURIN-MAUBERGER, Mme BLONDEL, Mme ARNAUDO-RONTARD,
Mme METEYER, Mme GIRARD, Mme VAY.

Pouvoir de Mme Bernadette VAUCELLE à M. Benjamin GANDIER,
Pouvoir de M. Isabelle MAURIN-MAUBERGER à Mme Laurence MOUSSEAU,
Pouvoir de Mme Nancy METEYER à Mme Anne-Sophie ENON,
Pouvoir de Mme Béatrice GIRARD à Mme Laurence ETOURNEUX,
Pouvoir de Mme Armelle VAY à M. Dominique TOURAINE.

OBJET DE LA DELIBERATION :

CHANTIER INSERTION : CRÉATION DE POSTE

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu de l'évolution carrière, un agent peut prétendre à une promotion interne. Considérant que les missions sont en adéquation avec le grade auquel il peut prétendre, il est proposé de créer un poste de Technicien à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026 pour permettre une évolution de carrière.

A l'issue de la nomination des agents sur le nouveau grade (après la période détachement pour stage), le poste d'agent de maîtrise principal sera supprimé du tableau des effectifs à la même date.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 26 mai 2026,

Après examen, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette création de poste.



Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,
Laurence MOUSSEAU

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 3 JUIL 2026

Publié le : 3 JUIL 2026

Notifié le :